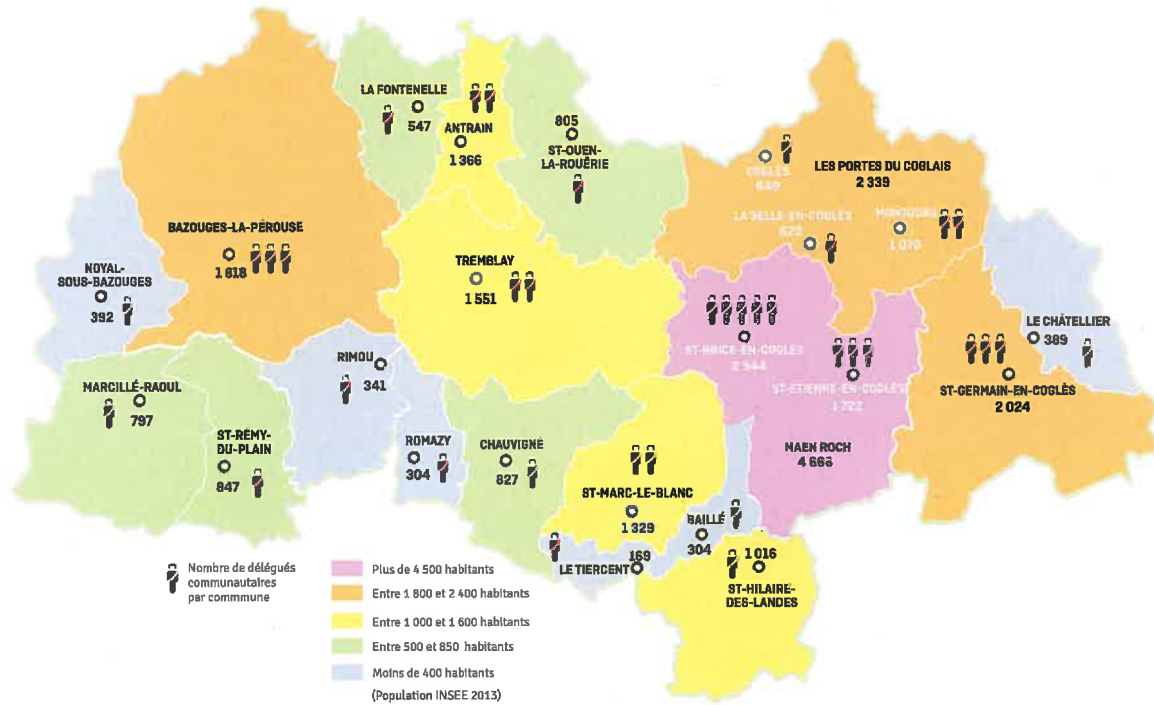


Comment ont été désignés les délégués communautaires des 22 communes ?

Dans les communes de moins de 1 000 habitants ou n'ayant qu'un seul délégué communautaire (14 sur 22), le maire reste délégué communautaire. Un délégué suppléant peut, en cas d'absence du maire, le représenter au sein du conseil communautaire. Dans les communes de plus de 1 000 habitants (8 sur 22), les conseillers municipaux ont désigné les délégués communautaires parmi les délégués sortants.



À quels changements faut-il s'attendre sur la fiscalité des ménages et des entreprises ?

Les taux de fiscalité intercommunaux (part de la taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti et non bâti, Cotisation Foncière des Entreprises) vont être harmonisés. Les écarts de taux seront progressivement réduits pour disparaître au terme d'une période de transition qui sera fixée lors du vote du budget en mars/avril 2017.

Pratique

Deux lieux d'accueil du public :

► **Siège social de Couesnon Marches de Bretagne :**
Parc d'activités Coglais St Eustache
Saint-Étienne-en-Coglès 35 460 Maen Roch
02 99 97 71 80
contact@couesnon-marchesdebretagne.fr
Horaires d'ouverture :
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (17h le vendredi).

► **Maison du développement à Antrain**
1 rue de Fougères – 35 560 Antrain

Horaires d'ouverture :
Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Adresse postale :
BP 22 – 35 460 Maen Roch.



COUESNON MARCHES DE BRETAGNE

LETTRE AUX HABITANTS

Couesnon Marches de Bretagne Un nouveau territoire est né !

Le 1^{er} janvier 2017, deux collectivités locales viennent de disparaître : Coglais Marches de Bretagne et Antrain Communauté. C'est le résultat de la réforme territoriale de la loi NOTRe, voulue par l'État pour simplifier l'organisation administrative et améliorer l'action publique de nos régions, de nos départements, de nos intercommunalités. Comme nous, vous étiez attachés à votre communauté de communes. Elle était votre horizon de vie au quotidien. Comme vous, nous sommes fiers de l'identité, des valeurs et des projets que nous avons portés ensemble depuis 1993.

Une page se tourne, mais l'histoire continue

En 2017, nous écrivons ensemble un nouveau chapitre de la vie locale. Nous lui avons donné un titre. Il sera le nom de baptême de notre nouvelle communauté de communes : Couesnon Marches de Bretagne. Couesnon ? Parce que le fleuve côtier marque déjà un trait d'union symbolique entre nos territoires du Coglais et d'Antrain. Parce qu'il jouit aussi d'une forte notoriété - même à l'autre bout du monde - grâce au Mont-Saint-Michel. Marches de Bretagne ? Parce que cette appellation nous est déjà familière. Parce qu'elle rappelle aussi notre situation géographique, aux portes de la péninsule armoricaine.

19 communes, 21 830 habitants

Facile à prononcer, facile à situer : Couesnon Marches de Bretagne dit bien où nous sommes. Il ne dit pas encore ce que nous sommes. Notre nouvelle communauté de communes rassemblera 21 830 habitants, domiciliés dans 19 communes (dont 2 communes nouvelles) - y compris Romazy - qui ont décidé d'unir leur destin en mutualisant leurs ressources humaines et financières pour défendre un projet de développement commun.

Le 17 janvier prochain, le premier conseil communautaire, constitué de 36 élus, élira le Président et les vice-présidents. Les compétences exercées ont été définies en amont, reste pour les nouveaux élus à fixer les grandes priorités de l'intercommunalité. L'année 2017 sera une période de transition. Elle sera déjà un temps d'harmonisation des projets et des pratiques.

Couesnon Marches de Bretagne est né d'un mariage de raison. Nous en ferons un mariage de cœur, riche d'envies et de promesses pour notre territoire, que nous souhaitons plus grand et plus fort avec votre adhésion. Bienvenue à Couesnon Marches de Bretagne !

Jean Malapert, président de Coglais Marches de Bretagne
René Canto, président d'Antrain Communauté
Loïc Battais, maire de Romazy.

Des services de proximité pour tous les habitants

Le territoire en chiffres

21 831
Habitants (2013)

9 050
Ménages (2013)

19
Communes

7 015
Emplois

1 072
Employeurs

2 458
Enfants scolarisés

4
Collèges

1 045
Collégiens

17
Médecins libéraux

5
Maisons de santé réalisées ou en cours

33
Circuits de randonnées

367 km
De sentiers balisés



Pourquoi regrouper Coglais Communauté, Antrain Communauté et Romazy maintenant ?

La loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 7 août 2015 a fixé le seuil des intercommunalités à 15 000 habitants. Antrain Communauté et Coglais Communauté n'atteignant pas ce seuil de population (respectivement 9 291 habitants et 12 236 habitants - recensement INSEE 2013), les deux communautés ont été invitées à se regrouper pour former une nouvelle intercommunalité - Couesnon Marches de Bretagne - de 21 831 habitants qui associe également la Commune de Romazy (304 habitants).

Quelles seront les compétences de Couesnon Marches de Bretagne ?

Le nouveau conseil communautaire devra harmoniser progressivement les compétences pour les exercer de manière identique sur l'intégralité du territoire de Couesnon Marches de Bretagne. Les domaines jusqu'alors non couverts par Antrain Communauté ou par Coglais Communauté (par ex. la voirie, etc.) seront harmonisés, les tarifs également afin que tous les habitants disposent des mêmes conditions d'accès aux services communautaires (culture, sport, loisirs, petite enfance, accueil de loisirs, SPANC, etc.).

Quel est le calendrier ?

Au 1^{er} janvier 2017, une gouvernance provisoire présidée par Jean Malapert (selon la loi le plus âgé des deux présidents sortants) est mise en place jusqu'à l'élection de la nouvelle gouvernance de Couesnon Marches de Bretagne.

Quels changements dans la gouvernance et l'administration ?

Le nouveau conseil communautaire est composé de 36 délégués (soit 25 délégués de moins) dont le président et 10 vice-présidents. L'élection est prévue le 17 janvier 2017. Avec la fusion, les services administratifs sont mutualisés et réorganisés.

PETITE ENFANCE / ENFANCE / JEUNESSE

- Multiaccueils
- Ateliers d'éveil (0-3 ans)
- RIPAME
- Accueil de loisirs
- Espaces Ados
- Ludothèque itinérante

CULTURE

- Médiathèques/Bibliothèques ou Points lecture
- Centre culturel du Coglais

ECONOMIE / EMPLOI

- Parcs d'activités communautaires
- PAE

SANTÉ

- Maisons de santé pluridisciplinaires
- Centres de secours
- Centre hospitalier des Marches de Bretagne EHPAD (Bazouges-la-Pérouse)

SPORT / LOISIR / NATURE / TOURISME

- Office de Tourisme et Bureau Info tourisme
- Centre aquatique Coglé'O
- Complexes sportifs
- Sentiers de randonnée balisés
- Dojo